



FCF FRANCE

festi

**LE JOURNAL
DES FESTIVALS,
CARNAVALS
ET FÊTES DE FRANCE**

Dossier

sur la jeunesse

Congrès 2021

Retour sur le Congrès
à Montargis

Actu des fédérations



UNE ÉDITION
DE L'ŒIL

N°21

MAI
2022

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

FAITES LE POINT SUR VOTRE CARRIÈRE GRÂCE À L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un Entretien Information retraite (EIR), gratuitement. Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous. Lors de l'entretien, nous examinerons ensemble votre relevé de carrière, que vous pouvez consulter sur le site Internet d'Audiens. Une simulation du montant de vos pensions vous sera communiquée, ainsi qu'une information sur les dispositifs permettant de compléter les revenus de la retraite. Vous aurez ainsi tous les éléments pour préparer l'avenir.

Pour plus d'informations, contactez un conseiller au **0 173 173 755**

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



La protection sociale professionnelle **est une création continue**

Édito

Chers amis de la FCF,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la plume pour rédiger mon premier éditorial dans notre journal Festi. À

notre dernier congrès de Montargis, j'ai pris la succession de Serge Ruchaud à la direction de la FCF France. Serge Ruchaud a exercé trois mandats, neuf années à la tête de notre fédération. Neuf années au cours desquelles il a su porter haut et défendre les couleurs de notre fédération. Il l'a développée, modernisée. Dur à la tâche, il a défendu nos revendications auprès des plus hautes autorités de l'État. J'ai découvert en Serge un homme de très grande compétence, son esprit d'analyse, de jugement, d'organisation, mais aussi, un homme de cœur, de grand cœur. Au fil des années, nous avons lié des liens d'amitié sincère et je suis très heureux de l'avoir aujourd'hui à mes côtés comme conseiller. Merci Serge pour cette leçon d'abnégation et de courage que tu nous as insufflée. Oui, ce n'est pas aisé de diriger. Diriger une fédération comme la FCF. Une belle fédération avec son éthique, ses valeurs et sachez que je suis très fier d'appartenir à cette fédération, la FCF France. Notre fédération a de gros chantiers en cours, l'évolution de nos relations avec la Sacem incluant la centralisation de la perception des droits d'auteurs, les assurances et dans le cadre de notre partenariat avec l'OPCI, la mise en place de notre programme Festimonia en collaboration avec le ministère de la Culture. Un sondage sur les thèmes des assurances et des droits d'auteur est en cours auprès de tous nos adhérents.

D'autre part, le carnaval et la ville de Nantes accueilleront le congrès de la NEG en septembre et celle-ci sera aussi capitale européenne du carnaval en 2023. Elle succèdera à la ville de Bad Ischl en Autriche, capitale actuelle 2022.

Un autre défi à relever et qui me tient particulièrement à cœur : celui de la jeunesse. La jeunesse, notre relève de demain,

une priorité absolue, le monde du bénévolat devenant rare et vieillissant, la pandémie n'ayant rien arrangé, beaucoup de bénévoles étant inactifs pendant ces deux années ont du mal à reprendre dans les associations. Notre fédération jeunesse se met en place et les jeunes représentants devraient lancer leur première réunion très prochainement.



Au vu de tous ces chantiers, ces réformes, j'ai souhaité déléguer, lancer des commissions où nous réfléchirons ensemble pour défendre au mieux les intérêts de nos adhérents. Je suis heureux que notre prochain conseil d'administration puisse se dérouler en présentiel à Saint-Pierre-de-Chandieu fin juin. Notre prochain congrès se déroulera les 21, 22, 23 octobre à Chalon sur Saône en Bourgogne. Vous trouverez le bulletin de réservation joint avec ce Festi.

Comme vous pouvez le constater, notre équipe dirigeante a de nombreux sujets à traiter, sujets d'importance et qui peuvent avoir aussi de lourdes conséquences sur notre monde de la fête.

Après ces deux difficiles années dues à la pandémie, nous constatons le signal positif de la reprise des activités dans le monde associatif.

Nous nous devons de rayonner positif, de regarder vers l'avenir, retrouver notre cohésion sociale, relancer nos fêtes, et être en phase de résilience ...

William Hautier

Sommaire

Editorial

3

Dossier

sur la jeunesse :
*L'engagement bénévole des
jeunes, un enjeu pour l'avenir !*

La FCF Jeunesse

*Un exemple d'association
de jeunes : le comité des fêtes
junior de la Roche de Glue*

4

Brèves

7

Infos

9

Retour sur le Congrès 2021
de la FCF France à Montargis

10

Actu des fédérations

18

56^e Congrès de la FCF France
à Chalon-sur-Saône

19

Dépôt légal à parution de l'Œil d'ici
et d'ailleurs ISSN 2106-7775

FCF FRANCE

Siège social :

14, rue Charles V - 75004 Paris
Tél. 01 42 76 08 74

Gestion administrative :

4, place de La Rochejaquelein
85300 LE PERRIER

● **Rédacteur en chef :** William Hautier

● **Ont participé à la rédaction de ce numéro :**

William Hautier, Serge Ruchaud, Marie Rivallin, Caty Saillard,
Bernard At, Alain Riu, Jacky Bouton, Yvette Rio, Chantal Simon,
Annick Schwing, Patrick Martin, Claude Dodin, Fanny Magnard

● **Crédit photos :** D Dufaut - L'Éclaireur du Gatinais, Philippe Boisseleau, Marie Rivallin, Serge Ruchaud, Philippe Bernard, Office de tourisme du Grand Chalon, Julien Piffaut, William Hautier, Philippe Sagot - Musicograph, Chantal Simon, Romain Marion, Mario Fournier, Pixabay, Flaticon (Freepik)

● **Édition et impression :**

Imprimerie Roy
7 rue Johannes Gutenberg
ZI du Bois Joly
85500 Les Herbiers
Tél. 02 51 91 09 62
accueil@imprimerie-roy.fr





L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DES JEUNES DANS NOS ASSOCIATIONS. UN ENJEU POUR L'AVENIR !

En manque de renouvellement de leurs bénévoles, beaucoup d'associations se posent la question de l'engagement des jeunes et d'un engagement durable de ceux-ci dans leur association. Manque de temps, changement de situation familiale, déménagement mais aussi manque de connaissance du réseau associatif et de leurs activités constituent tout autant d'obstacles à l'engagement des jeunes.

Et lorsque les jeunes s'engagent dans les associations, on constate que souvent leur engagement est à court terme et qu'ils sont peu représentés dans les instances dirigeantes.

Pourtant contrairement à ce que l'on pourrait croire les enquêtes IFOP montrent, avant la crise de la Covid 19, une évolution positive. Ainsi la proportion des moins de 35 ans engagés dans une association est passée de 16% en 2010, à 22% en 2019 (soit entre 3,1 et 3,2 millions de personnes).

LES RAISONS DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE CHEZ LES JEUNES

Lancée par le fonds d'expérimentation pour la Jeunesse et réalisée entre 2014 et 2016, l'expérimentation APOJ, bien qu'aujourd'hui un peu datée, a permis de comprendre les motivations des jeunes dans leur engagement associatif.

Cette expérimentation a permis de comprendre **la multiplicité des motivations** des jeunes dans leur engagement. On retrouve notamment la volonté de se renseigner, d'apprendre, l'épanouissement personnel, les opportunités professionnelles.

L'épanouissement personnel peut être mis en avant comme un facteur d'engagement et d'implication sur le long terme. Être bénévole dans une association et plus particulièrement dans un comité des fêtes, dans une association carnavalesque, c'est participer à la vie sociale et festive de son territoire. C'est également l'occasion de rencontrer de personnes d'autres horizons.

Les motivations professionnelles peuvent venir renforcer des motivations plus

personnelles. Le bénévolat peut ainsi être l'opportunité de se créer un réseau de connaissances. Être bénévole permet aussi de se former et ainsi de valoriser cette expérience et ces compétences nouvelles dans un CV. Pour les jeunes entrant sur le marché du travail, l'expérience bénévole est un atout supplémentaire.

COMMENT MOBILISER LES JEUNES ?

Les associations de jeunes les plus mobilisatrices sont celles qui proposent des programmes d'engagement répondant à ces attentes d'épanouissement et d'apprentissage.

Une gouvernance plus inclusive permet d'augmenter la présence des jeunes dans les organes de décisions. Il est également important pour les structures associatives d'accompagner la montée en compétence de leurs jeunes bénévoles.

Les jeunes sont en attente **d'engagements pragmatiques rattachés à des impacts concrets**. Pour donner envie aux jeunes, les organisations (associations) doivent leur proposer des actions concrètes à faire et/ou à concevoir, être dans une logique d'avantage du « faire » que de « discours ».

DES DISPOSITIFS POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

1) Les appels à projet de la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports

Tous les ans en début d'année, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (direction du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse), propose deux appels à projet de :

- soutien annuel aux associations nationales agréées de jeunesse et d'éducation populaire
- soutien pluriannuel aux associations nationales agréées de jeunesse et d'éducation populaire

Pour le soutien annuel, les projets sont examinés en prenant en compte trois orientations possibles :

- 1- Engagement des jeunes,
- 2- Chantiers de jeunes, accès aux vacances,
- 3- Accès aux pratiques artistiques et culturelles.

Le soutien pluriannuel est quant à lui orienté autour de trois thématiques :

- 1- Pour une société de l'engagement citoyen,
- 2- Pour l'égalité des chances,
- 3- Pour un soutien et un accompagnement des têtes de réseau associatives jeunesse éducation populaire.

Ces appels à projets peuvent être des moyens pour nos associations de **développer des projets en faveur de cet engagement des jeunes grâce à ce financement**.

2) Le compte d'engagement citoyen

Le **compte d'engagement citoyen** est un outil mis en place par le gouvernement pour recenser vos activités bénévoles et ainsi acquérir des droits à la formation sur votre compte personnel de formation. Pour bénéficier de ces droits à la formation, il faut déclarer son activité entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année suivant l'activité bénévole sur <https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/login>

Pour profiter de ce dispositif, le bénévole doit être membre de **l'instance de direction de l'association ou encadrer d'autres bénévoles et avoir réalisé au moins 200 heures de bénévolat dont 100 heures dans la même association**.

Ces déclarations doivent être validées par le valideur CEC (Compte Engagement citoyen) de votre association jusqu'au 31 décembre. Les heures de formations créditées apparaîtront ensuite sur votre compte formation sur www.moncompteformation.gouv.fr.

Acquérir des droits à la formation peut ainsi permettre aux jeunes engagés bénévolement de financer des formations qui pourront les aider professionnellement. Il est ainsi possible de financer des formations sur des logiciels métiers mais également son permis de conduire avec le compte formation.

Pour nos associations, il est essentiel de favoriser cette transmission intergénérationnelle et l'implication des jeunes dans nos structures. Il est donc fondamental de comprendre ce qui les mobilise et de nous questionner sur notre gouvernance et notre fonctionnement pour intégrer dans nos associations des jeunes en répondant à leurs attentes.

EN SAVOIR PLUS

Laure Osmanian Molinero, *Jeunes et bénévolat : les moteurs de l'engagement*,
médiamétrie, 29 août 2019 <https://www.mediametrie.fr/fr/jeunes-et-benevolat-lenvie-detre-utile>

Emmanuel Riva, *L'engagement bénévole des jeunes : de nouveaux défis à relever ?*,
La tribune Fonda n° 239, les dynamiques de l'engagement – septembre 2018
<https://fonda.asso.fr/ressources/lengagement-benevole-des-jeunes-de-nouveaux-defis-relever>

L'engagement citoyen et bénévole des jeunes : « Bilan de connaissances » et conditions de développement,
Etude-action menée par Dominique Thierry, Président d'honneur de France Bénévolat, 2018

<https://www.jeuneetbenevole.org/>

<https://jeunes.gouv.fr/-Benevolat->

La FCF Jeunesse

La FCF Jeunesse a été créée en octobre 2016 lors de l'Assemblée Générale Constitutive à St Rambert d'Albon (26) et les statuts ont été déposés à la préfecture de Nantes.

Cependant, force est de constater que depuis sa création, la FCF Jeunesse a eu peu d'activités. Depuis décembre 2020, Caty Saillard est la nouvelle chargée de la jeunesse au conseil d'administration de la FCF France. Au congrès de Montargis en octobre 2021, William Hautier a affirmé son engagement pour la jeunesse et son intention de faire vivre cette fédération. Cette intention est d'autant plus forte que la FCF France a reçu une subvention de 5000 euros du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour ce projet.

Ces derniers mois, Caty Saillard et Fanély Monville ont donc mis en œuvre une relance de cette fédération. Le point de départ de cette relance de la FCF Jeunesse est la constitution d'une équipe de jeunes. Fanély Monville et Caty Saillard ont pris contacts avec les jeunes des fédérations. Elles ont également développé des échanges avec la fédération jeunesse de la NEG.

Ensuite, il faudra réunir une assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour **modifier les statuts de la FCF Jeunesse** afin de mieux les adapter aux réalités de la fédération et d'augmenter la limite d'âge pour inclure plus de jeunes (la limite d'âge est actuellement fixée à moins de 27 ans dans les statuts). L'autre objectif de cette assemblée générale sera d'élire **le conseil d'administration et le bureau de cette fédération**.

LES OBJECTIFS DE LA FCF JEUNESSE

Les jeunes sont l'avenir de nos associations festives et carnavalesques. Sans eux, nous perdrons ce patrimoine vivant de la fête. L'objectif de cette fédération est de **favoriser le lien intergénérationnel, de transmettre les savoirs et la culture festive aux jeunes. Il s'agit également de valoriser leur engagement et leurs idées pour se renouveler et perdurer.**



La FCF Jeunesse pourra agir en faisant vivre notre partenariat avec Familles Rurales, en développant des outils de communication, notamment sur les réseaux sociaux, en proposant des rencontres entre les jeunes pour qu'ils puissent échanger autour de leur engagement bénévole.

REJOINDRE LA FCF JEUNESSE !

La FCF jeunesse s'adresse à tous les jeunes qui aiment partager, souhaitent proposer leurs idées autour de la culture festive et faire perdurer notre patrimoine culturel de la fête.

Comment intégrer la FCF Jeunesse ?

Les jeunes qui sont intéressés devront :

- 1- Informer leur association adhérente à la FCF et leur fédération FCF régionale de leur intérêt pour la FCF Jeunesse,
- 2- Contacter par e-mail la FCF Jeunesse à l'adresse à **fcfjeunesse@fetes-de-france.fr**

Nous comptons sur le relais de toutes nos associations adhérentes pour informer leurs jeunes bénévoles de cette démarche !

Un exemple d'association de jeunes : le comité des fêtes junior de la Roche de Glun (Drôme)

Le comité des fêtes junior a vu le jour en 2012 avec quatre amis et enfants de membres du comité des fêtes de la Roche de Glun.

Les juniors voulaient mettre en place des activités pour les enfants pendant les manifestations déjà organisées par le comité des fêtes adultes.

Rapidement, le groupe des juniors s'est agrandi, ce qui a permis de mettre en place plus d'activités.

Au niveau de son organisation, le comité junior fonctionne comme les adultes. Nous faisons des réunions pour établir les activités à mettre en place dans l'année ainsi qu'une planification des réunions sur l'année en cours.

Ensuite, nous nous réunissons pour mettre en place toute la partie préparation afin que le jour J nous n'ayons plus que la partie mise en place à effectuer.

Nous participons également aux réunions du comité des fêtes des adultes lorsqu'il y a des votes.

Nous réalisons régulièrement des réunions avec le bureau du comité des fêtes des adultes afin de leur donner l'avancée du projet ainsi que potentiellement les difficultés rencontrées.

Aujourd'hui, nous sommes à 11 juniors allant de 12 à 25 ans, ce qui nous permet d'être autonomes dans notre organisation.

Voici les activités que nous avons déjà mises en place :

- Création et mise en place des décorations pour la soirée cabaret (Janvier),
- Stands pour la chasse à l'œuf (Avril),
- Choix du thème de la soirée ainsi que la mise en place de toute la décoration du repas champêtre (13 juillet),
- Chasse aux trésors pour les fêtes nautiques (Août),
- Halloween : organisation d'une balade dans le vieux village suivie de différentes activités manuelles pour les enfants (Octobre),
- Nouveauté 2022 : Mise en place d'un marché de Noël avec plusieurs autres associations de la Roche de Glun (Décembre),
- Présentation lors de l'AG des différentes activités à venir (Décembre).

Nous avons également mis en place certaines activités que nous n'avons plus renouvelées :

- Élection de miss et mister Rochelais pour les fêtes nautiques (Août),
- Activité de chants pour les fêtes nautiques (Août),
- Vélo fleuri pour les fêtes nautiques (Août),
- Décoration de radeaux pour les fêtes nautiques (Août),
- Fabrication et vente de crêpes pour un marché des producteurs et de l'artisanats (Octobre),
- Soirée sans alcool (date non définie).

Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook <https://www.facebook.com/comitedesfetes-rochelain> ainsi que sur Instagram [cdf_junior_rochelain](https://www.instagram.com/cdf_junior_rochelain)



Fiscal

UTILISATION DE SON VÉHICULE PERSONNEL PAR UN BÉNÉVOLE (BARÈME 2022)

Si dans le cadre de son activité bénévole au sein d'une association d'intérêt général, une personne a expressément renoncé au remboursement de ses frais kilométriques, elle peut bénéficier d'une réduction d'impôt. Il s'agit de la réduction d'impôt afférente aux dons.

Les frais supportés par les bénévoles dans le cadre de leur activité lorsqu'elle est effectuée strictement pour la réalisation de l'objet social de l'organisme, peuvent être remboursés par celui-ci, soit bénéficier de la réduction d'impôt à condition que le bénévole justifie de la nature et du montant des frais ainsi supportés et renonce expressément à leur remboursement. L'organisme est alors tenu de conserver dans sa comptabilité les justifications de frais et la déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, les frais doivent correspondre à des dépenses réellement engagées et être dûment justifiées (billets de train, factures correspondant à l'achat de biens ou au paiement de prestation de services, détail du nombre de kilomètres parcourus avec son véhicule personnel pour exercer son activité de bénévole...). Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

Inchangé depuis 2020, le barème des frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt est modifié pour les revenus 2021 déclarés en 2022.

Barème 2022 au titre de l'année 2021	
Type de véhicule	Montant autorisé par kilomètre
Véhicules automobiles	0,324 euros
Vélocycles, scooters, motos	0,126 euros

UNE SUBVENTION PEUT-ELLE ÊTRE SOUMISE À TVA ?

C'est la question qu'a eu à trancher une cour d'appel s'agissant de la subvention reçue par une association sportive.

Une association a pour activité de préparer, d'encadrer et d'engager dans des courses cyclistes professionnelles une équipe de coureurs cyclistes et reçoit une subvention « globale de fonctionnement » de la région, d'un montant de 900 000 €. Les conventions signées avec la région prévoient en contrepartie de ce versement que l'association mentionne le partenariat avec la région par l'inscription d'une citation et l'apposition de son logo au premier rang des partenaires et sur tous les documents contractuels.

L'administration fiscale considère que les engagements pris par l'association constituent une prestation de promotion de la région qui, à cette fin, a concédé à titre non exclusif et gratuit à l'association le droit de représenter et de reproduire le logo de la région et de sa marque. Il est procédé à un redressement de TVA sur le montant de la subvention, que l'association conteste.

La cour d'appel valide la position de l'administration fiscale. Elle estime que le financement d'une équipe de coureurs cyclistes participant à des compétitions professionnelles n'est pas au nombre des actions relevant de la compétence des régions et que des retombées en termes d'image pouvaient être légitimement attendues par la région en contrepartie de cette prestation. Par conséquent, la subvention qui est en lien direct avec la prestation

de promotion assurée par l'association au bénéfice de la région est soumise à TVA.

Juridique

LOTOS TRADITIONNELS : ABROGATION DE LA LIMITE CONCERNANT LA VALEUR DES LOTS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la valeur de chaque lot ne devait pas dépasser 150 €.

Cette limite a été abrogée.

Le décret du 4 novembre 2021 abroge l'article D. 322-3-1 du CSI et supprime ainsi la limite de valeur de 150 euros assignée aux lots proposés au public à l'occasion des lotos traditionnels organisés notamment par les associations.

Pour rappel, les lotos traditionnels sont organisés dans les conditions prévues par l'article L. 322-4 du code de la sécurité intérieure (CSI).

CONVENTION D'ASSISTANCE BÉNÉVOLE ET RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'un bénévole, en cas d'imprudence ou de négligence, peut être engagée même en présence d'une convention d'assistance bénévole.

La Cour de cassation a eu l'occasion de se prononcer sur la question de la responsabilité d'un bénévole. Dans cette affaire, un bénévole assistait une autre personne qui procédait à des travaux de réfection de sa toiture. Un incendie se déclare et l'assurance indemnise l'assisté, qui est également son assuré sinistré. Après avoir procédé au règlement, l'assurance en demande le remboursement au bénévole et l'assigne en paiement. L'assureur considère en effet que l'incendie a été causé par une imprudence de ce bénévole à l'occasion de l'utilisation d'une lampe à souder.

La cour d'appel rejette la demande. Elle retient que la responsabilité du bénévole s'apprécie au regard de la commune intention des parties qui exclut qu'en présence d'une convention d'assistance bénévole, le bénévole réponde des conséquences d'une simple imprudence ayant causé des dommages aux biens de l'assisté. Les juges du fond ajoutent que l'assisté est tenu de sa propre sécurité, celle de ses biens et celle de la personne à laquelle il fait appel, fusse-t-elle bénévole.

La Cour de cassation censure en indiquant qu' en présence d'une convention d'assistance bénévole, toute faute de l'assistant, même d'imprudence, ayant causé un dommage à l'assisté, est susceptible d'engager la responsabilité de l'assistant.

CONCURRENCE DÉLOYALE ENTRE ASSOCIATIONS

Il n'est pas rare que les associations soient confrontées au droit de la concurrence, spécialement au droit de la concurrence déloyale.

La concurrence déloyale peut être le fait de tout opérateur économique qui omet « de respecter les usages loyaux du commerce » et est sanctionnée par l'allocation de dommages-intérêts, voire par la cessation forcée de l'activité exercée avec déloyauté. Les faits sont les suivants : une association de protection des animaux avait lancé une campagne nationale pour dénoncer la torture faite aux animaux dans le cadre de l'abattage, de l'expérimentation animale et de la corrida. Une autre association, qui a pour objet la coordination d'actions de promotion du mariage homme-femme, de la famille, de la parenté et de l'adoption, a diffusé sur son site Internet des « visuels » reprenant les codes et certains éléments de cette campagne pour dénoncer la procréation médicalement assistée (PMA) sans père et la gestation pour autrui (GPA).

Considérant que ces faits étaient constitutifs de parasitisme (qui est l'une des trois formes de la concurrence déloyale avec le dénigrement et la désorganisation), la première association a assigné la seconde aux fins d'indemnisation du préjudice en résultant.

La Cour de cassation lui donne raison, estimant que se rend coupable de concurrence déloyale celui qui « se place dans le sillage de la victime en profitant indûment de ses efforts, de son savoir-faire, de sa notoriété ou de ses investissements ». Elle ajoute que l'action en concurrence déloyale « peut être mise en œuvre quels que soient le statut juridique ou l'activité des parties », par conséquent, y compris si ce sont des organismes sans but lucratif, de type association ou fondation.

ASSOCIATION ET PUBLICATIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Une association, en tant que personne morale, peut-elle être pénalement poursuivie pour diffamation sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881 ?

La réponse est négative : la responsabilité d'une association en tant que personne morale ne peut être engagée sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881 et plus précisément sur les dispositions de son article 43-1 relatif au délit de diffamation publique.

À la suite de la publication de propos sur la page Facebook de l'association, une personne dépose plainte contre l'association et se constitue partie civile. Le juge relaxe l'association, au motif qu'elle ne peut être poursuivie.

MAIS ATTENTION !

La personne physique qui gère la page Facebook ou autres et plus généralement les outils de communication de l'association peut, elle - à titre personnel - , être poursuivie devant le tribunal correctionnel pour délit de diffamation publique.

Social

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET SMIC EN 2022

Le plafond de la Sécurité sociale n'évolue pas en 2022 et le Smic ne bénéficie d'aucun « coup de pouce », seulement de la revalorisation automatique.

Cette année, compte tenu du contexte économique, le plafond de la Sécurité sociale n'évolue pas en 2022. Sa valeur reste fixée à la somme de 3 428 € par mois, montant confirmé par un arrêté du 15 décembre 2021. En 2022, le Smic est donc porté à 10,57 € bruts de l'heure au lieu de 10,48 € depuis la dernière hausse au 1^{er} octobre 2021.

Rapporté au mois, sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires, le montant brut du Smic est de 1 603,12 €.

Dans le secteur de l'animation, le montant du Smic influence le montant de la rémunération minimale pouvant être versée à un animateur de centre de vacances et de loisirs (CVL) pour jeunes et adultes handicapés, qui ne peut être inférieure à 2,2 fois le Smic par jour, soit 23,25 €. Il a également un impact sur les bases forfaitaires des cotisations de sécurité sociale pour les salariés des associations agréées au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire qui exercent une activité accessoire n'excédant pas 480 heures par an : la base forfaitaire est fixée pour chaque heure de travail à une fois la valeur du Smic en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année, soit à 10,57 € en 2022.

Dans celui de la culture, le Smic impacte la base des cotisations de sécurité sociale des acteurs de complément engagés à la journée, calculées sur une base forfaitaire de 9 fois la valeur du Smic soit 95,13 € en 2022.

Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un Monde de Droit....

Une équipe structurée de près de 30 collaborateurs organisée en départements, chacun animé par un ou plusieurs Avocats associés. Notre Cabinet est en mesure d'intervenir dans tous les domaines du droit, privé ou public. Ses Avocats conjuguent les activités de conseils, contentieux judiciaires ou administratifs, négociation et recouvrement. **Atlantic-juris propose ainsi une prestation globale qui s'adresse** aux institutionnels, aux entreprises, aux commerçants, aux sociétés, aux collectivités locales, **aux associations**, aux syndicats, aux groupements professionnels ou aux particuliers...

...Pensez à faire escale chez vos Avocats !

www.atlantic-juris.com ▶ 02 51 24 09 10

Siège social : 58 rue Molière, 85000 LA ROCHE SUR YON

LA ROCHE-SUR-YON ▶ FONTENAY-LE-COMTE ▶ LES SABLES D'OLONNE ▶ CHALLANS ▶ ANGERS



FWF Concept
Puech Tournez 12 390 MAYRAN
Tél : 05 65 82 48 48

email : fwfconcept@gmail.com
site internet : www.fwfconcept.com

Photographe : © Lucie Thomas

PYROTECHNIE / ECLAIRAGE / SONORISATION / FONTAINES D'EAU



LE FEU, L'EAU, L'EMOTION.



FORMATION « CONTRATS ET OBLIGATIONS SOCIALES PAR ATLANTIC JURIS »

La FCF France en partenariat avec ses fédérations locales vous propose des journées de formation gratuite « Contrats et obligations sociales » réalisée par le cabinet d'avocat Atlantic Juris et avec le soutien du Centre National de la Musique.

Samedi 30 avril

FCF OCCITANIE - FCF NOUVELLE AQUITAINE

• Lieu : bureau du Carnaval 62 Avenue Jean Jaurès à Agen
Contact : M. Alain Riu · fcaquitaine@free.fr et M. Bernard At · fofemip@wanadoo.fr

Samedi 7 mai

FCF HÉRAULT

• Lieu : Moulin des Évêques - Avenue du 8 mai 1945 - 34300 Agde
Contact : M. Philippe Erill · philippe.erill@orange.fr et herault.fcf34@gmail.com

FCF VENDÉE - FCF UDCF 49 - FCF FESTIV'44

• Nantes - Lieu à préciser
Contacts : M. Jackie Passet · appypass@orange.fr, Mme Yvette Rio · festiv44-fcf@orange.fr et M. Jacques Porcheret · jporcheret@mdavendee.fr

FCF HAUTS-DE-FRANCE

• Lieu : Mairie de Petit Synthe - 01 rue de la Concorde - 59640 Dunkerque
Contact : M. William Hautier · wilho@orange.fr et fcf.hauts-de-france@orange.fr

Samedi 11 juin

FCF UDOM

• Le Mans - Lieu à préciser
Contact : M. Jacky Bouton · boutonjacky@hotmail.fr

Ces formations se déroulent en deux temps : un premier temps autour du droit des contrats et un deuxième temps sur le droit du travail. Les formations sont orientées autour des problématiques des associations organisatrices de manifestations festives

Le bloc de formation en droit des contrats s'articule autour de trois axes :

- La formation du contrat
- L'exécution du contrat
- La fin du contrat

La formation du contrat est analysée dans le cadre d'une étude sur les conditions de la formation du contrat notamment s'agissant de la qualité des personnes pouvant engager l'association. Il s'agit également d'analyser la force d'exécution d'un tel engagement et les possibles modalités de rétractation, ainsi que les différentes clauses contractuelles qu'il est possible d'intégrer dans le contrat.

L'exécution du contrat est appréhendée à l'aune de la notion de bonne foi contractuelle et du respect par chacune des parties au contrat de ses obligations et, si elles sont réciproques, de la notion d'exception d'inexécution.

Enfin, les différentes modalités de résiliation du contrat sont

abordées avec les conséquences notamment indemnitaires et/ou contentieuses.

L'étude du droit du travail suit, en quelque sorte, le même schéma que celle du droit des contrats.

Il s'agit d'appréhender tour à tour :

- La formation du contrat de travail
- L'exécution du contrat de travail
- La fin du contrat de travail

Dans le cadre de l'étude de la formation du contrat de travail, la rédaction du contrat de travail est abordée tout comme les différents contrats de travail que le Code du travail français prévoit. Un point est fait sur les obligations déclaratives de l'employeur et une attention toute particulière est apportée au GUSO et aux obligations formelles qui y sont attachées.

Les obligations de chacune des parties au contrat sont abordées dans le cadre de la présentation de l'exécution du contrat de travail tout en insistant sur les obligations particulières pesant sur l'employeur : paiement du salaire, sécurité du salarié,

Enfin, l'étude sur la fin du contrat de travail permet d'aborder les différentes modalités de rupture d'un contrat de travail avec les conséquences qui y sont attachées s'agissant des indemnités dues et du risque contentieux.

55^e Congrès de la FCF France À MONTARGIS

Après deux années de crise sanitaire, c'est avec grand bonheur que les adhérents de la FCF France se sont retrouvés à Montargis. Nous étions environ 130 présents (près de 80 congressistes et 50 accompagnants). Tous les adhérents avaient été convoqués par courrier électronique et les appels de candidature avaient également été adressés par ce même moyen. L'Assemblée Générale s'est tenue à la salle Tivoli à Montargis.

Samedi
23 octobre
2021

Accueil
des
congressistes
et des accom-
pagnants

Allocution
d'accueil de
Chantal Simon,
Présidente
du Comité
des Miss Loiret



Allocution
d'accueil
de **Alain Simon**,
Président
de la FCF Centre



Vote
des quitus à
l'unanimité pour les
rapports moraux et
financiers et adoption
du budget
prévisionnel



Rapport
d'activité des
coprésidents
par **Serge
Ruchaud** et
William Hautier

Rapport des
vérificateurs aux
comptes **Jacky
Roche** et **Claude
Cougoule**

Présentation du
rapport financier par
Serge Ruchaud
et **Alain Nicolas** trésorier :
compte 2020-2021
et budget prévisionnel
2021-2022

Élection des
membres du CA :
renouvellement du
tiers sortant. La FCF ayant
reçu 13 candidatures pour
12 postes à pourvoir, le
vote a lieu à scrutin
secret.

Sont
élus

**Martine
Benassi**

Comité des fêtes
de Virville · 38

**Philippe
Boisseleau**

Association
OPCI · 85

**Jacky
Bouton**

Association Les Amis
de St Léonard
des Bois

**Annick
Brun-Schwing**

FCF Grand Est
· 57

**Yannick
Carlet**

Comité des fêtes de
Fréjairrolles · 81

**Philippe
Erill**

Comité des fêtes
d'Agde · 34

**Sébastien
Mercey**

Caraval de Chalon
sur Saône · 71

**Jacques
Mercier**

Association Les Amis
des Géants de Lille
· 59

**Robert
Parra**

Association Les
Seniors de la Vallée
Dorée · 34

Alain Riu

FCF Nouvelle
Aquitaine · 32

**Marc
Rogier**

Comité des fêtes
de Montpellier
· 34

**Chantal
Simon**

FCF Centre
· 45



Présentation
du nouveau site
internet
de la FCF France
réalisé par
ZandKO



Présentation
du nouveau
bureau
de la FCF France

Dimanche
24 octobre
2021

Historique des
congrès de la FCF
France par **Serge
Ruchaud**

Présentation
de Chalon-
sur-Saône qui
accueillera le
congrès 2022

Allocution de **Ariel Lévy**,
Vice-président
du Conseil
Départemental
du Loiret



Allocution
de **Benoît Digeon**,
Maire
de Montargis



Allocution de
Petra Muller,
Présidente
de la NEG



Rapport
d'activité
générale par
Valérie Chanal,
secrétaire
générale

Déroulement
de l'AG ordinaire
de l'exercice
2020-2021



Allocution
de **Serge
Ruchaud**,
Coprésident
de la FCF France

Relations
Internationales
par **Patrick
Silberreiss**, délégué
aux relations
internationales



Table ronde
assurances : **Serge
Ruchaud** nous a présenté les
négociations
qui sont en cours avec les
assurances pour proposer à
nos adhérents de nouvelles
formules d'assurance.

Les membres
du conseil
d'administration se
réunissent pour procéder
à l'élection du nouveau
bureau dont voici la
composition :

Président :
**William
HAUTIER**
(Les Veint'ches
de Ruminghem)

Vice-
présidents :
Alain Riu
(FCF Nouvelle Aquitaine)

Robert PARRA
(Les Séniors de la Vallée Dorée)
Sébastien Mercey
(Carnaval
de Chalon-sur-Saône)

Trésorier
et trésorier
adjoint :

Alain Nicolas
(Zilli-Wackes de Zillisheim)
Robert Cordier
(FCF Udom)

Conseiller
auprès du
président :

Serge RUCHAUD

Secrétaire
générale et
secrétaire-adjoint
Valérie Chanal
(Comité des bouviers
de Montoisson)

Nicolas Menras
(Comité d'animation
de Ceignac)

Membre
du bureau,
chargée de la
jeunesse :

Caty Saillard
(Nemo - Carnaval
de Nantes)

Table ronde Sacem :
Stéphane VASSEUR,
directeur du réseau
et **Dominique GRENIER**,
directeur adjoint du réseau
nous ont présenté le rôle
de la SACEM et ses
relations avec la FCF.



Soirée
de Gala
avec
la revue
Apothéose



La FCF France tient à remercier la FCF Centre et tout particulièrement Chantal et Alain Simon qui ont permis que le congrès 2021 se déroule au mieux dans des conditions de préparation particulières car le congrès s'est organisé en seulement six mois.

La FCF France remercie également la ville de Montargis et son maire M. Benoît Digeon pour leur chaleureux accueil dans cette belle ville.

Nos remerciements vont enfin à Ariel Lévy et à Petra Muller, pour leurs allocutions et leurs présences ainsi qu'à tous nos adhérents fidèles et présents qui font vivre la FCF France.

FCF UDOM

La FCF UDOM a pratiquement terminé sa campagne d'adhésion et a retrouvé la plupart des adhérents : 185 dont une dizaine de grandes municipalités et 30 écoles de danse.

Sarthe et ses Fêtes a été édité à 12 000 exemplaires et diffusé dans tous les Offices de Tourisme de la Sarthe, dans les lieux festifs et culturels. Tous nos partenariats ont été renouvelés et quelques nouveaux ont été noués afin d'assurer l'équilibre économique de cette parution. 250 événements organisés par nos adhérents y sont répertoriés.

Sortirensarthe.com a été alimenté et ses fonctionnalités améliorées.

Les **rencontres Associatives de l'UDOM** ont eu lieu le 26 mars à La Flèche et le 30 avril au Mans, en partenariat avec la ligue de l'enseignement de la Sarthe : Mieux gérer mon asso, les bases de la compta, la promo d'un événement festif et les outils numériques au service de mon association sont les 4 modules proposés sur chacune de ces journées. Soixante-cinq responsables associatifs ont participé à ces journées basées sur le partage d'expérience et la convivialité.



Les grandes fêtes programmées dans notre région

- Les traditionnelles Pot Bouille de Savigné l'Évêque et Fête des Lances de Champagné ont ouvert la saison avec un grand succès populaire.
- Parmi les très nombreuses fêtes organisées par nos adhérents en Sarthe, difficile de faire un choix. Nous pouvons citer :
 - Le festival d'outremer organisé par ACMA Caraïbes les 14 et 15 mai au Mans
 - Le traditionnel Corso Fleuri de Vibraye le 5 juin
 - La Fête de la Moisson à Valennes le 13 Aout
 - Le Festival des Métiers d'Art de St Léonard des Bois
 - Le Gala de l'UDOM le 29 octobre à Montfort le Gesnois, en partenariat avec l'association des vieux métiers de Montfort

Les adhérents de l'UDOM sont très heureux de pouvoir reprogrammer la plupart de leurs grands événements et espèrent redonner au public le goût de la fête dans un contexte qui ne s'y prête guère.



FCF NOUVELLE AQUITAINE

En septembre 2021, l'assemblée générale de la FCF Nouvelle Aquitaine a eu lieu dans les locaux, mis à disposition par Mme Michelle CARRIE, présidente du Carnaval d'Agen. Notre AG se clôture toujours par le verre de l'amitié.

La FCF Nouvelle Aquitaine a remis la médaille de la FCF à l'ancien Président du Carnaval de Rouillé, M. Thierry PRENANT en présence de M. Jordan THUBERT nouveau président et Alain RIU vice-président de la FCF.

La FCF Nouvelle-Aquitaine a participé au congrès de Montargis (en tenue de Mousquetaires et avec les pruneaux à l'armagnac)

En novembre 2021, la FCF Nouvelle Aquitaine a été présente à la journée portes ouvertes à Saintes pour le carnaval de la St Sylvestre (avec les Forbans en spectacle).



Les contacts ont été pris avec Laurent SABOUREAU (La Lyre Trimouillaise) pour représenter la FCF Nouvelle-Aquitaine nord et pour nommer un jeune représentant à la FCF Jeunesse. Les rencontres avec la mairie d'Agen ont permis d'établir des relations pour des échanges avec l'étranger (participation NEG).

Des bonnes nouvelles pour les perspectives 2022 ! La FCF Nouvelle Aquitaine sera présente dans de nombreuses manifestations. Un grand merci aux membres du bureau, pour le soutien et l'ambiance de la FCF Nouvelle-Aquitaine.

FCF OCCITANIE

L'année 2022 est l'année de la reprise des festivités. La FCF Occitanie vous propose de découvrir un échantillon des fêtes qui se dérouleront en Occitanie.



Lautrec en fête

Fondé en 1971, le comité des fêtes de Lautrec a fêté ses 50 ans l'année dernière. En raison du contexte sanitaire, le comité n'a pas pu célébrer cet anniversaire comme il se doit. Il a donc choisi d'organiser un événement exceptionnel pour fêter ses 51 ans !

Les festivités commenceront le vendredi avec une soirée animée par l'orchestre Konzept, dès 22h.

Le samedi après-midi auront lieu les olympiades inter-comités, regroupant les comités du Laurécois-Pays d'Agout qui auront répondu présents. Pour débiter la soirée, la Bandas OKZOU animera l'apéritif. À 21h30, ce sera le tour du groupe tant attendu : Sangria Gratuite. Enfin, pour terminer la soirée en beauté on comptera sur la bonne ambiance de la French Teuf.

Pour le dernier jour de fête, le dimanche, une randonnée vous sera proposée à partir de 9h. À savoir qu'une randonnée ornithologique, à la découverte des oiseaux du Laurécois, sera également possible sur réservation (places limitées). À midi, vous pourrez profiter d'un repas, animé par l'excellent Duo Armony. Dès 15h, vous retrouverez le traditionnel concours de belote. Pour finir, nous concluons ce beau week-end de fête par un concert des Fire Corners.

Après ces années particulières, il nous semble important de vous faire vivre à nouveau des moments de partage et de convivialité. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook « Comité des fêtes de Lautrec » et l'Instagram « Comité_Lautrec ».

Programme des festivités prévues à Villefranche de Rouergue par le Comité des fêtes

1- Le 10 juin 2022 Concert « Années 80 » avec Plastic Bertrand, Jean-Pierre Mader et Philippe, Patrick Hernandez, William (début de soirée), Cookie Dingler et Sloane. Ce concert aura lieu en soirée sur le site du foirail de la Madeleine (sous réserve d'événements nous empêchant de faire aboutir ce projet).

2- Les 24, 25 et 26 juin 2022 aura lieu le traditionnel Festival Européen de la Saint Jean. Cela fait 3 ans que celui-ci n'a pas eu lieu et toute l'équipe du Comité des Fêtes est dans les starting-blocks pour que celui-ci redonne enfin un air de fête à notre ville, au début de l'été :

- Le vendredi 24 juin, en soirée un spectacle musical, place Saint Jean, animé par plusieurs groupes,
- Le samedi 25 juin, toute la journée animations dans la ville, et ambiance très festive dans les Brasseries avec les bandas présentes vers 18h. Le soir à partir de 22h se déroule le corso fleuri, un des derniers de la région avec déambulation des chars accompagnés de bandas, harmonies ou cliques et majorettes...
- Le dimanche 26 juin, fin de matinée animations apéro dans les Brasseries et l'après-midi déambulation du corso fleuri avec bœuf final sur le Guiraudet.



Et aussi





NOS EXIGENCES ET NOTRE PROFESSIONNALISME AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

En partenariat avec le Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures, nos ingénieurs ont conçu des gammes de tentes événementielles homologuées CTS ainsi que des accessoires pour une utilisation optimale en toute circonstance, avec un maximum de sécurité.



Gamme V2 **5 dimensions**
de 9 à 25 m²

Technologie de pointe

Gamme V5 **3 dimensions**
de 9 à 16 m²

Concentré d'innovations

Gamme V3 **17 dimensions**
de 4 à 18 m²

Best seller



HOMOLOGUÉ
CTS



CERTIFIÉ AFNOR
CERT. 71241



NF / EN 13782



ENTREPRISE
SÉLECTIONNÉE

VITABRI®
LES STANDS
DEPLOIEMENT D'INNOVATIONS

Fabricant français de tentes événementielles
Parc d'activités - 22, rue La Fayette - 25000 Besançon
Web : www.vitabri.com - Tél : 03.81.55.94.22 - Email : contact@vitabri.com

FCF BRETAGNE

L'été 2021 s'est déroulé en demi-teinte, de nombreuses associations ayant jeté l'éponge et annulé leurs événements. Pour celles qui ont relancé ces derniers, le succès a été partiel, avec une forte diminution des jauges, mais avec un public très participatif.

En octobre dernier, la FCF BRETAGNE était présente au congrès de Montargis, et remercie Chantal et Alain Simon pour son organisation dans cette période compliquée.

À l'invitation de la Cavalcade de Guémené-sur-Scorff, notre assemblée générale s'est tenue le samedi 27 novembre en présence de M. René Le Moullec, maire de la commune, de Mme Monique Le Tennier sa présidente entourée de son équipe, et de nombreuses associations. La FCF BRETAGNE les remercie de leur accueil. Un beau moment de partage a clôturé cette journée au restaurant.

Le 16 décembre, les équipes de la FCF 44, et la FCF Bretagne, se sont rencontrées à Damgan (56750), pour partager et mutualiser leurs moyens. La communication est maintenant commune avec un site internet dédié aux deux fédérations : www.fcf-bretagne.com, ainsi que le partage des réseaux sociaux. C'est un fait que nos deux fédérations couvrent la Bretagne historique avec une culture commune.



En cette fin d'année 2021, nous avons accueilli quatre nouveaux adhérents, 3 festivals et une Mairie.

Malheureusement, cette année 2022 commence mal avec la guerre en Ukraine, 7 associations du territoire ARC SUD BRETAGNE, membres de la FCF Bretagne se sont unies afin **d'accueillir dans la dignité des familles ukrainiennes**. Le 16 avril 2022, en mutualisant leurs moyens, en rassemblant leurs bénévoles et en sollicitant leurs partenaires, elles organisent un grand concert à Ambon (56190). Les groupes et les artistes jouent gratuitement, superbe geste de solidarité du monde festif après les deux années difficiles qu'il vient de vivre.

D'autres associations mettent en place des projets dans la même lignée, et l'année 2022 sera placée sous le signe de la solidarité car sans elles, rien ne peut se faire.

Les événements du printemps et de l'été prochain reprennent leur place, et nous promettent, si rien ne vient les contrarier, un bel été.

Gardons l'espoir et que vive la fête dans nos régions, car elle est essentielle à notre bien-être.

FCF FESTIV' 44

L'assemblée générale de la FCF Festiv'44 s'est tenue le 26 novembre 2021 à Savenay en présentiel et dans le respect des mesures sanitaires. La conjoncture actuelle, le choix du jour et de l'heure n'ont rien changé quant au nombre de participants. Ce fut une réunion agréable et conviviale.

Le bureau a été reconduit dans ses fonctions, le conseil d'administration se compose de huit administrateurs après le départ de deux personnes sans nouvelle candidature.

Un vote unanime a concrétisé le rapprochement Bretagne – Loire Atlantique pour une communication commune à nos deux régions sur le site de la FCF Bretagne tout en gardant chacune son entité et son autonomie ainsi que sa gestion individuelle.

Après deux années de « semi-sommeil », les bénévoles se motivent pour redonner vie à leur association et les dates de manifestations apparaissent au fil des jours.

En ce début d'année nous avons repris contact avec tous nos adhérents, s'il y a eu quelques dissolutions nous espérons compléter le listing d'avant pandémie.

Notre souhait est de retrouver nos corsos, carnivals, fêtes traditionnelles.... et recréer un lien social intergénérationnel absent de notre quotidien depuis quelques temps, vive la fête !

Quelques dates de manifestations

- 19 février au 27 mars Revue Bonne Garde
- 25 au 27 mars Foire Expo de Pontchâteau
- 3 et 9 avril Carnaval de Nantes
- 17 avril Carnaval de Saint Joachim
- 30 juin au 03 juillet La Nuit de l'Erdre
- 07 août Fête des Chalands Fleuris



FCF FRANCHE COMTÉ



La FCF Franche Comté vous propose un retour sur une festivité de l'automne 2021.

FRITURE de CARPE 31 octobre 2021 : À Exincourt la friture de carpe (une spécialité de la région) se fait toujours via un repas avec spectacle ou animation dansante, ce fut un spectacle avec danseuses (groupe Les Cabrioles et une chanteuse) dans le respect des conditions sanitaires du moment... Nos participants furent enchantés du spectacle et de la friture...



FCF GRAND EST



La FCF Grand Est se porte bien, les adhésions vont bon train, les associations sont dynamiques !

Après une année de fonctionnement, la FCF Grand Est compte 20 associations à jour de cotisation, de quoi être satisfait en cette période si particulière.

Notre 1^{ère} assemblée générale se déroulera en novembre à Niderviller (57), nous serons accueillis par nos amis des Diouk's Band. Assemblée Générale, certes tardive mais qui nous permettra de bien relayer l'ensemble des informations communiquées lors des différents congrès de la FCF à Chalon-sur-Saône et de la NEG à Nantes.

En ce 1^{er} semestre 2022, les manifestations reprennent pour notre plus grand plaisir. La fête, c'est la vie et nous recommençons enfin à vivre !

La FCF Grand Est a répondu présente à l'invitation du Carnaval de Mulhouse, a soutenu et participé aux diverses manifestations de ses adhérents : Soirées costumées des Diouk's Band de Niderviller (57), des RischeffschlossHexe de Reichshhaffen (67), du Carnaval de Herbitzheim (67) ...

Nous pouvons mettre en avant trois facettes de notre FCF Grand Est « plurielle » de par la typologie de ses adhérents et de ses manifestations (revue satirique « **Dr Faseboobe** », cavalcades, soirées carnavalesques costumées, soirées festives, Marche populaire, manifestations caritatives, fête de la musique, animations de rue ...).

« **Par tous les chemins** », les Pagnotins vont droit à la fête ! En effet, Pagny Sur Meuse, petite commune du département de la Meuse (55) a la chance d'avoir un **comité des fêtes** très dynamique ! Après avoir proposé une **soirée dansante 80's** « Moules-frites » le 05 mars animée par Di'Scorty & Yann qui a fait salle comble, les voici partis pour préparer d'autres manifestations pour agrémenter la vie des habitants : la **Fête de la Musique** le 18 juin avec repas, concert avec le groupe RED NOZES et Dance Floor avec DJ's Corty et Yann. Le **feu d'artifice**, le 13 juillet avec repas dansant. Et la **Fête de l'automne** le 17 septembre avec dîner dansant. On leur souhaite d'ores et déjà un vif succès. Bravo pour votre dynamisme !



La FCF Grand Est compte également des associations à vocation caritative, comme **L'Amicale Contact du Hohberg** de Sarreguemines (57) qui œuvre pour le bien être de patients en réadaptation fonctionnelle en organisant une **Marche/Course du Coeur** le 28 mai et sa traditionnelle **Fête de l'amitié** avec animation pour les patients et leurs familles. Ou encore **Les Cœurs Éléphants** de Bitche (57) qui sans relâche, viennent en aide aux enfants et qui proposent un **Concert Couleur Éléphant** le 14 mai au profit de l'École EcreaDYS. Bravo pour votre générosité et votre engagement !

Sans oublier, les somptueuses **Fêtes de la St Paul** divinement organisées par la **Ville de Sarreguemines** (57), les 25 et 26 juin 2022. Cette manifestation populaire célèbre les arts de rue, tous les ans, quand vient le début de l'été. Les rues de Sarreguemines s'animent au gré des déambulations et des fanfares. Des scènes de spectacle aménagées pour l'occasion permettent aux troupes invitées de partager un moment de joie et de convivialité avec le public. Merci à la Ville de Sarreguemines pour sa confiance et bravo pour l'organisation de cette grande et belle fête populaire intergénérationnelle !



FCF CENTRE

L'année 2021 a été compliquée mais pas sans animations ni festivités.

L'assemblée générale de la FCF Centre a eu lieu par correspondance en juin. 38 associations ont participé au vote, organisation un peu compliquée mais finalement tout s'est déroulé dans de bonnes conditions et la FRCFA FCF Centre est devenue officiellement la FCF Centre.

La Fédération du Centre est toujours active et présente sur les manifestations du Centre, ses dirigeants sont allés régulièrement à la rencontre de leurs adhérents sur les manifestations afin de garder le contact.

Puis, en octobre, la FCF Centre a reçu le congrès de la FCF France à Montargis, toutes les régions avaient répondu présentes. Même si la situation était difficile et que la FCF Centre disposait de peu de temps pour la réalisation, tout a eu lieu dans la convivialité et la simplicité.

En novembre, le Centre a organisé avec le comité des fêtes de Neuville aux Bois l'élection de Miss Loiret Val de Loire 2022 et le jury a élu Margaux Piet Simon de Montargis Miss Loiret Val de Loire 2022, sa 1^{ère} Dauphine Manon Bonizec de Puiseaux et pour 2^{ème} Dauphine Idrussia Vuanda Kulusala Morgado de Neuville aux Bois.

Margaux a participé au téléthon à Villemandeur et début mars au don du sang à Chécy.

Beaucoup de comités ont recommencé les lotos, brocantes, thés dansants

Le Carnaval de Jargeau s'est déroulé sur 2 week-ends ensoleillés en février et le comité de carnaval de Châteauneuf après une soirée pour l'élection de Miss Carnaval 2022 très réussie, a proposé deux week-ends de défilés en mars. Bravo à tous nos courageux bénévoles.

De nombreuses associations se trouvent en situation de trésorerie fragilisée et sont à la recherche d'aides exceptionnelles pour se relancer. Il y a beaucoup de changement dans les présidences et il est parfois difficile de trouver un remplaçant, notamment à cause de l'âge vieillissant des personnes.

Mais restons positifs, restons vigilants pour trouver des solutions pour le futur et la fête c'est la vie alors soyons Fous !

LE COMITÉ DES FÊTES DE NEVOY FÊTERA SES 50 ANS LE 18 JUIN

À Nevoy, village de 1181 habitants au cœur de la région Centre et du Loiret, s'y trouve un comité des fêtes créé en 1972 qui a adhéré fin 2021 à la FCF France.

Depuis le 5 novembre 2021, il y a un nouveau bureau de 6 membres dont le président est M. Alix BRUNET, cette association compte 95 adhérents dont 35 bénévoles.

Le comité des fêtes se charge de l'installation des décorations et illuminations de Noël du village.

Les diverses manifestations attirent beaucoup de monde.

- 1^{er} samedi de mars : choucroute avec 300 personnes.
- 1^{er} dimanche de septembre : méchoui aux bords de Loire avec 180 personnes.

Pendant 40 ans, le 13 juillet fut la principale manifestation attirant plus de 500 personnes à l'extérieur dans un pré puis à l'intérieur de la salle polyvalente où le confort était de mise mais plus le volet champêtre de la fête.

Au 13 juillet on y mangeait des entrées, des andouillettes de Nevoy, des grillades et des saucisses et tout ceci accompagné de frites cuites sur place, un grand bal avec orchestre ponctuait la soirée, puis la date a



changé et la manifestation s'appelle fête d'été parce que d'autres villages organisaient aussi un 13 juillet.

Cette année pour fêter les 50 ans de notre comité des fêtes le 18 juin, un repas champêtre avec un bal animé par l'orchestre D.SINCLAIR avec un feu d'artifice pour la 1^{ère} fois à Nevoy se déroulera à l'étang communal.

Pour toutes ces manifestations, la cuisine est réalisée par les bénévoles.

Le comité des fêtes de Nevoy va participer au Comice agricole de Gien les 30/31 juillet organisé par la CDCG (Communauté Des Communes Giennoise) sur thème fruits, légumes, céréales, un char est en préparation, des bénévoles du comité et d'autres associations de Nevoy confectionnent des fleurs et des légumes en papiers 2 fois par semaine, plusieurs autres activités sont programmées pour cette fête agricole.

Le comité envisage en novembre 2022 d'organiser une soirée Cabaret avec repas.



OUTRE-MER

Le 1^{er} et 2 octobre 2021, l'Observatoire Régional du Carnaval Guyanais a organisé les Assises du Carnaval Guyanais à l'auditorium de l'ENCRE (Ensemble Culturel Régional) situé à Cayenne.

Serge Ruchaud, co-président de la FCF France a participé à ces Assises. Elles ont été l'occasion d'échanger autour de six axes thématiques :

- Transmission du carnaval,
- Évolution du carnaval,
- Valorisation économique, touristique et culturelle du carnaval,
- Carnaval, média et numérique,
- Résistance culturelle en période de pandémie,
- Quel avenir pour le carnaval ?

Toutes ces thématiques ont été étudiées sous différents angles : universitaire, politique, sociale, sociétale ou encore économique.



FCF HAUTS DE FRANCE

Après deux années de pandémie, dans les Hauts-de-France, cette saison carnavalesque 2022 aura encore été très touchée. Un arrêté de M. le Préfet du Nord recommandait aux organisateurs d'annuler leurs festivités. Un communiqué de presse en date du 7 février étayait les différents arguments justifiant cette décision : la situation sanitaire préoccupante, le taux d'incidence, le plan blanc toujours activé, le taux d'occupation des lits dans les hôpitaux, l'incompatibilité des festivités carnavalesques avec les gestes barrières.... De ce fait et vu les recommandations de M. le Préfet, les bals et bandes sur l'arrondissement de Dunkerque ont été annulés. Quelques semaines plus tard, levée du pass sanitaire.... Les masquelours se sont retrouvés dans des bandes « annulées ». Bandes « annulées » qui ont connu un réel succès et se sont déroulées sans problème majeur et sans touristes. L'amitié, la convivialité et surtout le bonheur de se retrouver. Que ce soit à Saint Pol, Dunkerque, ou Malo, les chapelles, le son des fifres et tambours résonnaient ici et là.... Nous avons une pensée pour le monde associatif, nos bénévoles mais aussi les associations, les personnes dans le besoin, les handicapés, toutes ces associations qui ne recevront pas les dons espérés... Nos associations sont aussi philanthropiques, elles font preuve d'altruisme et vont au secours des plus faibles, les plus démunis, les déshérités... La FCF Hauts-de-France a également une pensée pour nos amis belges, la société des Boute-en-train du village de Stépy-Bracquenies et les victimes de la voiture qui a foncé dans la foule durant le carnaval, le 20 mars dernier. La FCF Hauts de France souhaite de tout cœur retrouver une saison carnavalesque éclatante l'an prochain.... Retrouver cette gaieté, cette cohésion sociale, ce partage de valeurs et d'humanité.



Congrès
2022

56^e congrès de la FCF France à Chalon-sur-Saône, les 21, 22 et 23 octobre 2022

Pour le 56^e congrès de la FCF France, c'est la ville de Chalon-sur-Saône qui accueillera cette grande rencontre annuelle des adhérents.

Chalon-sur Saône, au cœur de la Bourgogne du Sud

Au cœur de la Bourgogne du Sud, Chalon-sur-Saône est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire ». Cette ville est riche d'un patrimoine diversifié. Les adeptes de vieilles pierres et de patrimoine trouveront à Chalon de quoi satisfaire leur soif de découverte : patrimoine religieux avec la cathédrale saint Vincent et son cloître, l'église saint Pierre mais aussi patrimoine militaire avec les remparts et bastions de la ville et enfin patrimoine civil avec les hôtels particuliers comme la maison Chiquet.

Chalon, est également synonyme de gastronomie. Les fins gourmets apprécieront les spécialités culinaires, elles aussi (re)connues dans le monde entier : escargots de Bourgogne, viande charolaise, volaille de Bresse, fromages de chèvre, et vins de bourgogne !

Enfin, avec le festival de renommée internationale « Chalon dans la rue », les Montgolfiades et ses événements culturels hors les murs, Chalon dispose d'une riche vie culturelle et accueille des centaines de milliers de visiteurs chaque année.

Pour les accompagnants au congrès, un programme riche en découvertes

- Visite guidée du Musée Denon
- Le cloître de la cathédrale Saint-Vincent
- Visite gourmande de Chalon-sur-Saône
- Visite d'un domaine viticole

De nombreuses bonnes raisons de répondre présents à l'invitation de nos amis du carnaval de Chalon-sur-Saône !

(texte provenant de la documentation de l'office de tourisme de Chalon-sur-Saône)



LE MOT DE GILLES PLATRET MAIRE DE CHALON-SUR-SAÔNE

Chalon, grande cité de Carnaval !

Depuis le Moyen Âge, notre ville des bords de Saône se réveille, alors

que le printemps s'approche, pour fêter, par un formidable mouvement de vie, le retour des beaux jours. Des dizaines de milliers d'habitants de toute la région viennent dans nos murs se joindre aux Chalonnais pour participer à la joie que dispensent généreusement les éternels Gôniots, groupés autour du roi Cabache et de son élégante épouse, la reine Moutelle !

Nous n'oublions pas non plus qu'à cette occasion, l'une des plus grandes fêtes foraines intra-muros se déroule ici. Nous sommes à ce point liés au monde des forains que ces derniers ont fait de Chalon la « capitale française de la fête foraine », ce qui constitue pour nous une immense fierté !

En choisissant Chalon pour son 56^e congrès, la Fédération des Festivals, Carnavals et Fêtes de France fait un immense honneur à ces siècles de tradition qu'avec le Comité des Fêtes, les Chalonnais font vivre et sans cesse se renouveler dans un attachement si particulier aux traditions et à l'amitié.

La Fédération, grand mouvement national, doit savoir qu'elle est à Chalon chez elle !

Chers congressistes, je vous souhaite par conséquent de bonnes et fructueuses réflexions : qu'elles vous apportent les éléments nécessaires à la poursuite de vos missions d'organisation, pour le plus grand bonheur des spectateurs et des amateurs de fêtes populaires ! Dans le monde incertain vers lequel nous avançons, les parenthèses de joie qu'offrent nos carnavals et nos fêtes traditionnelles seront chaque jour plus nécessaires.

Vive Carnaval ! Vive la fête !

LE MOT DE SÉBASTIEN MERCFY, PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FÊTES DE CHALON

Chers Amis

Je suis très heureux, en tant que Président du Comité des Fêtes de Chalon de vous recevoir à Chalon-sur-Saône à l'occasion du congrès de notre FCF. Tous les bénévoles sont prêts et heureux de vous accueillir.

C'est aussi symbolique car n'oublions pas que le Comité des Fêtes de Chalon a été co-fondateur de cette FCF. Pendant ces 3 jours, nous pourrions échanger sur des points importants concernant l'avenir de nos manifestations mais le temps sera venu également de vous faire partager notre gastronomie bourguignonne, les vins de la Côte Chalonnaise et vous pourrez découvrir notre belle ville de Chalon. Hâte de tous vous retrouver, par avance bienvenue à Chalon et vive Carnaval et vive la Fête !



EN
MUSIQUE
ON UTILISE
TOUS
LE MÊME
INSTRUMENT,
LA SACEM.

La Sacem fait vivre la musique et soutient celles et ceux qui la créent depuis 169 ans. Elle collecte et répartit les droits d'auteur, et apporte chaque année son soutien à 2 300 projets culturels et artistiques. Pour tout savoir, retrouvez-nous sur [sacem.fr](https://www.sacem.fr)

sacem

Ensemble  faisons vivre la musique